



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DEMANDE DE REMBOURSEMENT TRIMESTRIEL DE DECHARGES D'ACTIVITE SYNDICALE

En application des articles 19 et 20 du décret n°85-397 du 3 avril 1985

Collectivité :

Nom, Prénom de l'agent bénéficiaire de la décharge :

Durée de la décharge : Heures mensuelles
(conformément à l'arrêté pris par le Centre de Gestion)

Grade :

Echelon :

IB / IM :

Le Centre de Gestion rembourse le nombre d'heures de décharges d'activité de service, à savoir le traitement brut mensuel + les charges patronales.
Sont exclues les heures supplémentaires et les astreintes.

	Exemple de calcul			
SALAIRE BRUT GLOBAL	1 631,28 €			
+ CHARGES PATRONALES	601,41 €			
= SOUS TOTAL	2 232,69 €			
× NBRE HEURES (EN CENTIEMES) EFFECTUEES MENSUELLEMENT AU SYNDICAT	88,5			
÷ NBRE HEURES (EN CENTIEMES) PAYEES SUR LA FICHE DU SALAIRE DU MOIS CONCERNE	151,67			
= TOTAL POUR REMBOURSEMENT	1 302,78 €			

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA SOMME : _____ euros

JOINDRE IMPERATIVEMENT LA COPIE DES BULLETINS DE SALAIRE

Certifié exact par l'autorité territoriale

Date :

Signature et cachet :

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr